

Roger Belier Président du SNAL
intervenant

L'espace public au cœur du renouvellement urbain
Séminaire Robert Auzelle, 1^{er} octobre 2014 – Note SNAL

➤ **Présentation du SNAL**

Créé en 1980, le Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL) est l'unique organisation professionnelle représentant les entreprises privées d'aménagement et de lotissement. Il regroupe 300 sociétés, soit 80 % de la profession, qui contribuent chaque année à la production de plus de 25 000 logements, générant un chiffre d'affaires de cinq milliards d'euros. Il représente plus de 3 000 emplois directs et environ 50 000 emplois indirects.

Le SNAL est :

- **Un réseau de dimension nationale**, avec ses 14 chambres régionales ;
- **Un label de référence et de qualité.**
Le SNAL a mis en place une Charte éthique et défini les règles déontologiques de la profession ;
- **Un laboratoire de réflexion et une force de proposition.**
Le SNAL est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur toutes les réformes relatives au financement du logement et aux politiques d'urbanisme. Il est également une plateforme de réflexion et d'innovation sur les questions d'aménagement et de développement durable ;
- **Une source d'information et de formation pour ses membres.**
Le SNAL assure la formation et l'information de ses adhérents sur les évolutions juridiques et techniques du métier de l'aménagement ;
- **Un outil de notoriété** au service des professionnels de l'aménagement.

L'espace public au cœur du renouvellement urbain
1^{er} octobre 2014
Roger BELIER, président du SNAL

Aménager un territoire n'est pas un acte banal. Il marque durablement l'environnement et l'organisation de l'espace bâti. On détruit des bâtiments. On démolit rarement des voies. On reconconditionne difficilement l'espace public.

Conscients de leurs responsabilités, les sociétés d'aménagement qui adhèrent au SNAL s'engagent à travailler en équipe pluridisciplinaire présentant des compétences en urbanisme, architecture, paysage.

➤ **En matière de qualité des opérations d'aménagement, et notamment de qualité des espaces publics, les travaux et les actions marquantes du SNAL ont été :**

- Depuis 2001, l'organisation de **voyages d'études** à l'étranger sur le thème de l'aménagement et du développement durable ;
- En 2003 l'adoption de la **Charte éthique** du SNAL qui repose sur trois valeurs fondamentales : le professionnalisme, la reconnaissance et le dialogue-concertation ;

- en 2008, l'édition du **Guide de l'Eco-Aménagement**, outil pratique de conduite opérationnelle d'une opération d'aménagement à caractère environnemental et de développement durable (formes urbaines, économies d'espaces, cohésion sociale, biodiversité, intégration au paysage, accessibilité et déplacements, gestion maîtrisée de l'énergie, etc)
- **Les Trophées de l'aménagement** qui récompensent tous les deux ans des opérations d'adhérents du SNAL exemplaires, innovantes et conformes aux principes du développement durable sélectionnées par un jury indépendant composé de personnalités aux compétences reconnues dans le domaine de l'aménagement et du développement durable ;
- depuis 2002 à 2014, la participation à l'élaboration de **la démarche HQE aménagement** dont la certification réalisée par Certivéa (filiale du CSTB) a été lancée le 2 novembre 2011. Le SNAL est par ailleurs membre du bureau de l'association HQE et administrateur de France Green Building Council (GBC), association qui a pour objet d'animer au plan national une dynamique fédérant le public et le privé au service de la construction et de l'aménagement durables
- Depuis 2009, la participation aux travaux du Ministère sur les **Ecoquartiers** (groupe d'experts, commission d'analyse et d'appui, comité du label Ecoquartier) ;
- L'édition d'ouvrages sur les **Ecoquartiers** présentant des réalisations d'écoquartiers en France dans des contextes différents : friches industrielles et militaires, extension de centres-bourgs, petites communes et aires métropolitaines. La sortie du prochain ouvrage est prévue pour le dernier trimestre 2014 ;
- La mise en place avec des partenaires industriels d'accords pour intégrer dans l'aménagement les principes du développement durable : Cimbéton, GrDF, ErDF, Orange, WE-EF sur l'éclairage public etc
- La mise en œuvre d'une convention avec le **CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)** pour développer les savoir-faire et diffuser les bonnes pratiques sur des projets d'aménagement portés par des collectivités locales et des acteurs privés de l'aménagement en matière de qualité urbaine et d'insertion dans leur environnement. Un ouvrage sur la maison individuelle dans les projets d'aménagement sera publié à la fin de l'année auquel l'UMF et le SNAL ont concouru.

➤ **En matière de qualité des espaces publics, le SNAL encourage ses adhérents à :**

- Mener une réflexion approfondie propre à apporter des solutions innovantes pour chaque opération d'aménagement traitée comme une opération unique et non comme une opération standard
- Travailler sur la liaison entre l'opération nouvelle et le tissu existant
- Créer des espaces publics ouverts et accessibles à tous
- Proposer une variété d'espaces publics
- Offrir une diversité d'usage des espaces publics
- Prendre en compte les usages existants et intégrer les usages comme support du projet
- Traiter l'interface entre espace public et espace privé
- Favoriser, par la qualité des espaces publics, la mixité sociale et fonctionnelle
- Prendre en considération les données locales et climatiques lors de la conception (sols, vent, pluie, soleil, etc) pour améliorer l'ambiance et le confort des espaces publics
- Favoriser le sentiment de sécurité
- Réduire la pollution lumineuse
- Assurer des flux réguliers dans les espaces publics pour favoriser l'animation et l'appropriation par les habitants et les usagers.